

**Publié le : 30/09/2026**

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Délibération n°2026/2026.00223

Rapport n°22 - Soutien à l'évènement « Garden Game Jam » - association Shift Garden

*Délibération du Bureau du 17 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Soutien à l'évènement « Garden Game Jam » - association Shift Garden

Rapporteur : Mme Anne FALGA, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	16/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Actions recherche et innovation » Fonctionnement	Montant prévu au budget 2026 : 271 809 € Montant de l'opération : 500 €

Résumé :

L'association Shift Garden a pour objectif de faire rayonner le jeu vidéo indépendant, créé et produit en Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. Elle organise à Besançon un évènement de création collective d'une durée de 3 jours, le Garden Game Jam. La première édition de cet évènement se tiendra à Besançon au Tiers-lieux Jeunesse les 16, 17 et 18 octobre 2026. Il est proposé d'accompagner ce premier évènement à hauteur de 500 €.

Créée en janvier 2026, l'association Shift Garden se positionne à l'échelle du Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté dans un objectif de soutien au jeu vidéo indépendant. Son ambition est de faire rayonner les jeux créés et produits en région en organisant des évènements de différents formats (game jam, conférence en ligne), en accompagnant les projets selon les besoins des créateurs (prestations de marketing, communication, line design) et en proposant des ateliers et master class pour partager les retours d'expérience sur la création et l'édition de jeux.

Shit Garden organise pour la première fois à Besançon un évènement de création collective d'une durée de 3 jours : du 16 au 18 octobre 2026, la « Garden Game Jam » rassemblera des équipes en vue de produire un prototype jouable à partir d'un thème dévoilé à l'ouverture de la manifestation. Les projets seront présentés en clôture devant un jury spécialisé qui décernera trois prix. 5 bénévoles seront mobilisés et 42 participants (jauge maximale des locaux) sont attendus : étudiants, artistes et designers, amateurs de gaming, développeurs, etc.

L'évènement est programmé au Tiers-lieux Jeunesse au centre-ville de Besançon pour un coût total de 1 000 €, le soutien de GBM est sollicité à hauteur de demandée de 500 € ; l'évènement étant soutenu par ailleurs par la Ville de Besançon (mise à disposition des locaux) et le Crédit Mutuel.

Adoptant une approche saine et bienveillante (valeur « no crunch » évitant les surcharges horaires, boisson vegan, espace détente à disposition), le Garden Game Jam participera à l'animation du centre-ville auprès d'un public 18-30 ans et à la visibilité de la filière jeu vidéo sur notre territoire.

La subvention fera l'objet d'un versement en une fois à l'association à compter de sa notification. (à adapter si besoin)

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Les bénéficiaires devront se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien de 500 € à l'association Shift Garden au titre de l'évènement « Garden Game Jam » 2026

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

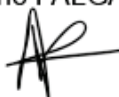
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

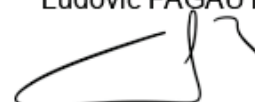
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement